

		ÉLECTRICITÉ			Date : 15/01/2021		
		EXPLICATION EN CAS D'ÉLABORATION DU PLAN D'INFLUENCES EXTERNES			Version : 1		
Comment compléter le plan ?			Légende des couleurs				
1	Complétez l'en-tête	<p style="text-align: center;">Influences externes mentionnées dans le RGIE</p> <p style="text-align: center;">Influences externes complémentaires mentionnées dans la norme IEC 60364-5-51</p> <p style="text-align: center;">Influences externes normales</p>					
2	Énumérez tous les locaux ou les espaces, que ce soit ou non par bâtiment. Les locaux similaires peuvent être regroupés, par exemple : les toilettes, les bureaux, etc.						
3	Indiquez dans le tableau uniquement les influences qui diffèrent des influences externes normales. Les influences externes normales sont indiquées en vert.						
4	Dans la dernière colonne, décrivez la raison de l'influence particulière.						
5	Faites cacheter et signer le plan par l'exploitant ou son délégué.						
6	Faites cacheter et signer le plan par l'organisme agréé.						
Code	Description	Conditions	Exemples	Réf. RGIE			
AA		Température ambiante	Conditions	Exemples	Défini on	Canalisations	Machines et appareils électriques
1	Extrêmement froid	- 60° C à + 5° C	Enceinte de congélation	<p>2.10.2.</p> <p>5.2.3.1.</p> <p>Adapté pour la température la plus basse et la plus haute. Spécificités du fabricant conforme AA</p> <p>En cas de température < - 25° C : isolation thermique, fixation rigide, protection mécanique</p>	<p>5.3.2.1.</p> <p>Matériel spécialement conçu ou adapté</p> <p>Normal</p> <p>Idem au AA1, AA2, AA3</p> <p>Matériel normal pour montage extérieur</p> <p>Matériel normal pour locaux habituellement chauffés</p>		
2	Très froid	- 40° C à + 5° C	Chambre froide				
3	Froid	- 25° C à + 5° C	Emplacement extérieur				
4	Tempéré	- 5° C à + 40° C	Emplacement tempéré				
5	Chaud	+ 5° C à + 40° C	Locaux intérieurs				
6	Très chaud	+ 5° C à + 60° C	Chaufferies salles des machines				
7	Froid	- 15° C à + 25° C	Hors des locaux				
8	Tempéré	+ 5° C à + 30° C	Locaux habituellement chauffés				
AB		Humidité	Conditions	Exemples			
1	-60 / +5 °C	3-100 %					
2	-40 / +5 °C	10-100 %					
3	-25 / +5 °C	10-100 %					
4	-5 / +40 °C	5-95 %					
5	+5 / +40 °C	5-85 %					
6	+5 / +60 °C	10-100 %					
7	-25 / +55 °C	15-100 %					
8	-50 / +40 °C	15-100 %					
AC		Hauteur	Conditions	Exemples			
1	≤ 2 000						
2	2 000						
AD		Eau	Conditions	Exemples	2.10.3.	5.2.3.2.	5.3.2.1.
1	Insignifiant	Dans l'ensemble, pas de traces d'humidité.	Espaces secs, ex. : salles de séjour, bureaux	<p>Aucun dommage dû à la condensation ou aux infiltrations d'eau ;</p> <p>Conformément au degré de protection IP ;</p> <p>Prévoir évacuation pour l'eau et la condensation dans les canalisations.</p>	<p>IPX 0</p> <p>IPX 1</p> <p>IPX 3</p> <p>IPX 4</p> <p>IPX 5</p> <p>IPX 6</p> <p>IPX 7</p> <p>IPX 8</p>		
2	Temporairement humide	Gouttes d'eau tombant verticalement. Forme fortuite de condensation ou présence fortuite de buée.	Espaces temporairement humides Ex. : cuisines, caves, terrasses couvertes, toilettes, garages individuels, etc.				
3	Humide	Écoulement d'eau le long des murs ou sur le sol. Aspersions d'eau. Eau sous forme de pluie (max. 60° par rapport à la verticale).	Espaces humides, ex. : local à déchets, station auxiliaire de vapeur ou eau chaude, etc.				
4	Mouillé	Projection d'eau dans toutes les directions	Espaces mouillés, par ex. : chantiers, saunas, chambres froides, etc.				
5	Aspergé	Jets d'eau sous pression et dans toutes les directions	ex. : douches, étales, abattoirs				
6	Actions de masses d'eau	Profondeur du jet d'eau et des masses d'eau	Jetée, quais, plages, etc.				
7	Submergé	Profondeur de l'eau de 1 m au maximum	Bassins d'eau peu profonds, fontaines, etc.				
8	Immergé	Profondeur de l'eau de plus de 1 m	Bassins d'eau profonds				
AE		Corps solides étrangers	Conditions	Exemples	2.10.4.		5.3.2.3.
1	Grandes dimensions						<p>IP2X ou IP0X selon le degré de protection prescrit ou non en cas de risque de contact direct</p> <p>IP3X</p> <p>IP4X</p> <p>En cas de possibilité de pénétration IP5X</p> <p>En cas d'étanchéité requise IP6X</p>
2	Petit	Plus petite dimension 2,5 mm					
3	Très petit	Plus petite dimension 1mm					
4	Poussière	Particules de poussière					
AF		Corrosion	Conditions	Exemples	2.10.5.	5.2.3.3.	5.3.2.3.
1	Insignifiant	Aucune influence de matières corrosives ou polluantes tant par leur nature que par leurs propriétés	Locaux domestiques, locaux accessibles au public, en général tous les locaux dans lesquels aucune matière chimique ou	<p>Conformément aux normes correspondantes</p> <p>Essai satisfaisant avec le brouillard salin selon la norme</p> <p>Essai satisfaisant pour la résistance à la corrosion selon la norme</p> <p>Spécialement étudié adapté aux réactifs</p>	<p>Règles de bonne pratique pour un usage normal</p> <p>Idem canalisations AF2</p> <p>Idem canalisations AF3</p> <p>Idem canalisations AF3</p>		
2	Origine atmosphérique	À proximité de la mer ou à proximité d'entreprises produisant d'importantes quantités de matières	Bâtiment à proximité d'industries chimiques, de cimenteries, etc.				
3	Intermittente et accidentelle	Action de courte durée ou accidentelle de produits chimiques ou corrosifs d'usage courant	Laboratoires d'usines, laboratoires pour l'enseignement, garages, chaufferies, etc.				
4	Permanente	Action permanente de produits chimiques corrosifs et/ou polluants	Industries chimiques, industries dans lesquelles il est fait usage de produits chimiques ou corrosifs (peinture, chromage,				
AG		Charge mécanique	Conditions	Exemples	2.10.6.	5.2.3.4.	5.3.2.5.
1	Faible	1 joule (degré de résistance aux chocs : IPXX-4)	Utilisation normale de matériel à usage domestique (et analogue)	<p>Type domestique conforme aux normes ou équivalent</p> <p>Protection qui résiste à la charge prévue</p>	<p>Idem que les canalisations</p> <p>Idem que les canalisations</p>		
2	Modérée	6 joules (degré de résistance aux chocs : IPXX-7)	Utilisation normale de matériel pour				
3	Importante	60 joules (degré de résistance aux chocs : IPXX-11)	Conditions difficiles d'utilisation du matériel pour l'Industrie				
AH		Vibrations	Conditions	Exemples	2.10.7.	5.2.3.5.	5.3.2.6.
1	Faibles	Aucune vibration	Locaux domestiques et en général matériel fixe sans moteur	<p>À étudier pour des mesures spéciales</p>	<p>Idem canalisations AH2</p> <p>Idem canalisations AH2</p>		
2	Modérées	Vibrations faibles	Matériel comprenant des moteurs ou des parties en mouvement				
3	Importantes	Vibrations importantes	À proximité de cribles à vibrations, d'appareils à vibrations, etc.				
AJ		Autres influences mécaniques	Conditions	Exemples			
1	Présent						
2	Absent						
AK		Flore	Conditions	Exemples	2.10.8.	5.2.3.6.	5.3.2.7.
1	Insignifiant	Pas de limitations d'utilisation	Pas d'effet nuisible dû à la flore ou aux moisissures	<p>Développement nuisible ou abondance de végétation</p>	<p>En fonction de la nature, de l'étendue de la flore fongique et des conditions locales</p>	<p>Idem canalisations AK2</p>	
2	Possible	Protection spéciale					
AL		Faune	Conditions	Exemples	2.10.8.	5.2.3.6.	5.3.2.7.
1	Insignifiant	Pas de limitations d'utilisation	Pas d'effet nuisible dû à la faune	<p>Présence d'insectes, d'animaux ou d'oiseaux dans une quantité nuisible ou de nature agressive</p>	<p>En fonction de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • degré de protection adapté (cf. AE) • résistance mécanique suffisante, blindage métallique • prévention par le nettoyage, l'utilisation de pesticides, etc. 	<p>En fonction de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • degré de protection adapté (cf. AE) • éviter par le nettoyage, l'utilisation de pesticides, etc. 	
2	Possible	Protection spéciale					
AM		Courants vagabonds et électromagnétiques	Conditions	Exemples	2.10.9.	5.2.3.7.	5.3.2.8.

1	Absence d'influences nocives causées par des courants vagabonds, de rayonnements électromagnétiques, de rayonnements ionisants ou de courant d'induction					
2	Présence nocive de courants vagabonds				<ul style="list-style-type: none"> Isolation renforcée Revêtements de protection spéciaux Protection cathodique Liaison équipotentielle complémentaire 	
3	Présence nocive de rayonnements électromagnétiques				<ul style="list-style-type: none"> S'éloigner des sources de rayonnement ; Placement intermédiaire des écrans ; Fermeture en matériaux spéciaux. 	
4	Présence nocive de rayonnements ionisants				<ul style="list-style-type: none"> Écran mis à la terre Réduction de la résistance de surface des matériaux d'isolation Conducteurs d'équipotentialité supplémentaires Placement dans les lieux non conducteurs 	
5	Influences électrostatiques nocives				<ul style="list-style-type: none"> S'éloigner des sources d'énergie inductives ; 	
6	Présence nocive de courants d'induction					
AN Rayonnement solaire		Conditions	Exemples	2.10.10.	5.2.3-7.	5.3-2.8.
1	Insignifiant					
2	Influence nocive possible				<ul style="list-style-type: none"> Matériaux résistant aux rayons UV ; Revêtement avec couleur spéciale ; Placement intermédiaire des écrans. 	
AP Forces sismiques		Conditions	Exemples			
1	Insignifiant					
2	Non grave					
3	Moyennement grave					
4	Très grave					
AQ Foudre		Conditions	Exemples			
1	Exposition insignifiante	≤ 25 jours par an				
2	Exposition indirecte	> 25 jours par an	Installations alimentées par les lignes aériennes			
3	Exposition directe	Ensembles exposés	Parties des installations qui se trouvent à l'extérieur du bâtiment			
AR Déplacements d'air		Conditions	Exemples			
1	Déplacement faible	Vitesse ≤ 1 m/s ;				
2	Déplacement modéré	1 m/s < vitesse ≤ 5 m/s ;				
3	Déplacement important	5 m/s < vitesse ≤ 10 m/s.				
AS Vent		Conditions	Exemples			
1	Faible	Vitesse ≤ 20 m/s ;				
2	Modéré	20 m/s < vitesse ≤ 30 m/s ;				
3	Fort	30 m/s < vitesse ≤ 50 m/s.				
BA Aptitude des personnes		Conditions	Exemples	2.10.11.	Contact	5.3-2.9.
1	Normal	Personnes non classifiées ci-après	Locaux à usage domestique ou analogue, locaux accessibles au public		Voir valeurs du tableau au point 4.3.2.1.	Normal
2	Enfants	Enfants se trouvant dans des locaux qui leur sont destinés	Crèches, garderies d'enfants, etc.		4.2.2.3. Prises de courant Impénétrabilité des surfaces > 60 °C (4.3.2.2.), voir aussi valeurs du tableau au point 4.3.2.1.	> IPXX-B
3	Personnes handicapées	Personnes ne disposant pas de toutes leurs capacités mentales et physiques	Hospices pour invalides, personnes âgées, aliénés mentaux, détenus, etc.		Impénétrabilité des surfaces > 80 °C, voir aussi valeurs du tableau au point 4.3.2.1.	Impénétrabilité du matériel dont la température de surface externe est >80 °C
4	Personnes averties	Personnes qui : - sont soit suffisamment informées des risques liés à l'électricité associés aux travaux qui leur sont confiés ; - soit surveillées en permanence par une personne compétente (BAs) pendant les travaux qui leur sont confiés afin de minimiser les risques liés à l'électricité	Agents d'exploitation ou d'entretien des installations électriques		Le matériel sans protection contre le contact direct est autorisé	Le matériel sans protection contre le contact direct est autorisé
5	Personnes qualifiées	Il s'agit des personnes qui, par leurs connaissances acquises par formation ou par expérience, peuvent évaluer elles-mêmes les risques liés aux travaux à exécuter et peuvent déterminer les mesures à prendre pour éliminer ou limiter au maximum les risques <i>en fonction de la situation</i>	Ingénieurs et techniciens chargés de l'exploitation des installations électriques			
BB État du corps humain		Conditions	Exemples	2.10.12.	5.2.3-8.	5.3-2.10.
1	Peau totalement sèche ou humide à cause de la transpiration				Conforme aux tensions limites et UI	Normal
2	Peau mouillée					Mesures de protection adaptées
3	Peau immergée dans l'eau					Souder et couper (4.2.2.3.) :
BC Contact avec le potentiel de terre		Conditions	Exemples	2.10.13.	5.2.3-8.	5.3-2.11.
1	Aucun	Personnes se trouvant dans des emplacements non conducteurs	Locaux avec sol et murs isolés qui n'ont pas d'éléments conducteurs		Conforme aux tensions limites et UI	Classe I / Classe II / Classe III
2	Peu	Personnes ne se trouvant pas dans des conditions habituelles en contact avec des éléments conducteurs au potentiel de terre	Locaux dont le sol et les murs sont isolants ou ont été isolés et comportent peu d'éléments conducteurs comme des chambres, des salles de séjour, des bureaux			Classe I / Classe II
3	Beaucoup	Personnes se trouvant fréquemment en contact avec des éléments conducteurs au potentiel de terre	Locaux dont le sol et les murs sont conducteurs et ont de nombreux éléments conducteurs			Classe I / Classe II / Classe III Souder et couper (4.2.2.3.) : environnement risque élevé
4	Continu	Personnes se trouvant en contact permanent avec des éléments conducteurs au potentiel de terre et pour lesquelles les possibilités d'interrompre les contacts sont généralement limitées	Enceintes conductrices telles que des cuves en métal, des chaudières et des réservoirs en métal			Classe I et II : la séparation de sécurité des canaux d'écoulement : max. 1 appareil par transformateur Classe III : utilisation de TBTs
BD Possibilités d'évacuation		Conditions	Exemples	2.10.14.		
1	Normal	Densité d'occupation faible, conditions d'évacuation faciles	Maison résidentielle			
2	Difficile	Densité d'occupation faible, conditions d'évacuation difficiles	Bâtiment supérieur ou égal à 25 m			
3	Encombré	Densité d'occupation importante, conditions d'évacuation faciles	Bâtiment accessible au public			
4	Difficile et encombré	Densité d'occupation importante, conditions d'évacuation difficiles	Bâtiment supérieur ou égal à 25m et accessible au public			
BE Substances		Conditions	Exemples	2.10.15.	5.2.3-9.	5.3-2.12.
1	Risques insignifiants	Absence ou présence insignifiante de matières inflammables ou explosives ou de matières susceptibles de contaminer	Locaux à usage domestique			
2	Risque d'incendie	Entreposage ou traitement de matières ou de liquides inflammables ayant un point d'éclair supérieur à 55 °C	Granges, menuiseries, fabriques de papier, chaufferies, parkings, bibliothèques, archives, etc.		4.3-3-6 / 4.4-3-3 / 5.2.1.5. / 5.2.2.2. / 5.2.7	4.3-3. en 5.2.7 5.3-4.3.
3	Risque d'explosion	Entreposage ou traitement de matières ou liquides inflammables ayant un point d'éclair inférieur ou égal à 55 °C ainsi que présence de matière explosive	Raffineries, dépôts d'hydrocarbures, dépôts de carburants, dépôts de munition, certaines usines de plastique, etc.		4.3-3-3. / 4.3-3-5. / 4.3-3-6. / 4.4-3-3. / 5.2.2.2. / 7 102	7 102 / 5.3-3-5. / 5.3-4.3. / 5.3-4.4.
4	Risque de contamination	Présence d'aliments non protégés, de produits pharmaceutiques, de bris de lampes	Industries alimentaires, grandes cuisines, industries pharmaceutiques et laboratoires, etc.			4.6.3.
CA Matériaux de construction		Conditions	Exemples	2.10.16.	5.2.3-9.	5.3-2.13.
1	Matériel non inflammable					Classification du risque d'incendie (4.3-3-3.)

2	Matériel inflammable	Bâtiment construit principalement en matériaux inflammables	Bâtiments en bois, etc.		4.3.3. 5.2.7.	Protection suffisante 4.3.3.	Risque d'incendie élevé
CB	Structure du bâtiment	Conditions	Exemples	2.10.17.	5.2.3-9.	5.3-2.14.	Classification du risque d'incendie (4.3.3-3.)
1	Risques insignifiants	Constructions classiques et stables					Risque d'incendie
2	Propagation du feu	Bâtiments dont la forme et les dimensions peuvent favoriser	Bâtiment élevé Bâtiment avec au moins un compartiment d'une superficie : - soit > 2500 m ² sur un niveau ; - soit > 1250 m ² sur deux niveaux. ...		4.3.3. 5.2.7.	Protection suffisante 4.3.3.	Risque d'incendie élevé
3	Mouvements	Risques dus aux mouvements de la construction	Bâtiment de grande longueur ou construit sur des terrains non stabilisés afin que les déplacements entre les différentes parties du bâtiment ou entre le sol et le bâtiment soient possibles...			Protection suffisante	Espace particulier
4	Instable ou flexible	Constructions faibles ou qui peuvent être soumises à des mouvements ou à des fluctuations	Tentes, faux plafonds, cloisons amovibles, structures gonflables...			Protection suffisante	Espace particulier

Extrait de la norme NBN 15-101

REMARQUES
IMPORTANTES

Le tableau ci-dessous est un extrait des normes abrogées NBN 15-101-1 à 5. Ces normes dataient de 1989. Elles ont été retirées (partie 5 en juillet 2016, les autres parties en juillet 2018).
On peut encore s'en inspirer pour l'analyse.
Dans tous les cas, il est tout d'abord nécessaire de s'appuyer sur les articles du RGIE. (voir deuxième onglet).
Ce tableau ne peut donc pas être simplement copié, car les influences externes doivent toujours être adaptées.

Influence externe	Code	environnement										utilisation				bâtiment		
		température ambiante	humidité	Corps solides étrangers	Matériaux corrosifs/polluants	Charges mécaniques	Vibrations	Forces	Foudre	Courants, vagues et électromagnétiques	Rayonnement solaire	Proximité des personnes	Résistance au corps	Contacts avec le potentiel de terre	Évaluation des locaux	Nature des marchandises entreposées	Matériaux de construction	Structure des bâtiments
		AA	AD	AE	AF	AG	AH	AK	AL	AM	AN	BA	BB	BC	BD	BE	CA	CB
		1-8	1-8	1-4	1-4	1-3	1-3	1-2	1-2	1-6	1-2	1-5	1-3	1-4	1-4	1-4	1-2	1-4
Influences externes normales																		
		45	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Influences externes particulières																		
Valeur IP minimum																		
Domestique ou analogue																		
	Espace/zone/local																	
	Laverie													2	3			
	Caves, garde-manger													2	3			
	Chambres															1,2,3		
	Cours													2	3			
	Cuisines		4,5		1,2									2	3			
	Douches													2	3			
	Greniers (étage sous le toit)													3	3			
	Hall															2		
	Jardins		4,5		1,2									2	3			
	Toilettes															1,2,3		
	Locaux à déchets													2	3			
	Lingerie													2	3			
	Salles de bains													3	3			
	Salles de séjour															1,2,3		
	Séchoirs															1,2,3		
	Sous-sol													1,2	3			
	Terrasses couvertes													2	3			
	Cabinets de toilette													2	3			
	Véranda													2	3			
Locaux techniques																		
	Accumulateurs (salles)															2,3		31
	Chambres froides		1,2,3													3		34
	Service électrique													4,5	3			00-21
	Salle de contrôle													4,5	3			00-21
	Lieu de travail		2,3	1,2		2,3	1,2							1,2	3			21-33
	Laboratoire		2	1,2	3	1,2								2	3		1,2,3	31
	Garages < 100m ²															2		21
	Salles des machines		2	3	2,3	2,3								2	3			31
	Local pour pompe à eau		4		2,3	2,3								2	3			24
	Chaufferie (charbon)		5,6	2	4	3	1,2							3	3		2	51
	Chaufferie (autres combustibles)		5,6	2	4	3	1,2							3	3		2	21
	Espace d'entreposage (charbon)													3	3		2	50
	Espace d'entreposage (mazout)													3	3		2	20
	Espace d'entreposage (gaz liquide)													3	3		3	20
	Local pour pompe		3											2	3			23
	Local de détente du gaz													3	3		3	20
	Sous-station vapeur-eau chaude		5,6	3										2	3			23-55
	Garages de stationnement > 100 m ²		2													1,2,3	2	21
	Garage-laverie (intérieur)		5											1,2	2	3		25
	Garage-zone de lubrification		3											3	4	1,2		23
	Garage-local batteries		3											3	3		3	23
	Garage-atelier		1,2											4	1,2			20-21
	Garage-pont élévateur		3											3	4	1,2		23
Utilisation commune																		
	Bureaux															2,3	1,2,3	20
	Bibliothèques															2,3	1,2,3	20
	Espaces archives															2,3	1,2,3	20
	Espace traitement mécanique des données															3	1,2,3	20
	Bureau de dessin															3	1,2,3	20
	Local de plans															3	1,2,3	20
	Centrales téléphoniques															3	1,2,3	30
	Salle de guichet															3	1,2,3	20
	Salles de tri															3	1,2,3	20
	Local d'enseignement (hors laboratoire)		1,2													3	2,3	10-21
	Restaurants et cantines		2													3	3	21
	Grandes cuisines		4	2	3	2,4										3	1,2,3	34
	Chambres communes-dortoirs															3	2,3	20
	Salles de sport		2													3	2,3	21
	Centres de vacances et de loisirs		2													3	3	21
	Salles de caserne		2													3	2,3	21
	Salles de bal															2,3	2,3	20
	Salles de réunion															2,3	2,3	20
	Salles d'attente															2,3	2,3	20
	Salles de consultation médicale															2,3	1,3	20
	Salles d'exposition															2,3	2,3	20
Agriculture et horticulture																		
	Bergeries (fermées)		4													3	2	54
	Grenier pour bois à brûler															3	2	20
	Battage de céréales															4	2	50
	Cultures de champignons		3													3		33
	Enclos		4,5													2	3	54-55
	Machine de fermentation															3	2	20
	Espace de culture de volaille		4													3	2	54
	Espace d'entreposage d'engrais		4													3	2	50
	Écuries		5	3												3	2	55
	Remises		5	3												3	2	55
	Fumier		4													3		54
	Greniers à foin		4													3	2	50
	Espace d'entreposage de fourrage		4													3	2	50
	Grenier - granges		4													3	2	50
	Espace d'entreposage de paille		4													3	2	50
	Serre		6	4,5												3		54-55
	Local pour le lait		5													3		55
	Enclos à volaille		4	3												3	2	54
	Porcherie		4,5													3		54-55
Installations diverses																		

ÉLECTRICITÉ		Date : 15/01/2021																			
Extrait de la norme NBN 15-101		Version : 1																			
REMARQUES IMPORTANTES	Le tableau ci-dessous est un extrait des normes abrogées NBN 15-101-1 à 5. Ces normes dataient de 1989. Elles ont été retirées (partie 5 en juillet 2016, les autres parties en juillet 2018). On peut encore s'en inspirer pour l'analyse. Dans tous les cas, il est tout d'abord nécessaire de s'appuyer sur les articles du RGIE. (voir deuxième onglet). Ce tableau ne peut donc pas être simplement copié, car les influences externes doivent toujours être adaptées.																				
	Terrain de camping	3+4	4,5	2	1,2	2					2	3									34-35
	Chantiers	3+4	4	2	2	3	3														34
	Rues, jardins, espaces extérieurs	3+4	4,5	2	1,2	2					1,2	3									34-35
Étals	3+5	3	2		2					1,2	3	3			2					4	33
Bâtiments Industriels																					
Abattoirs		3,4	5	3	3	2					1,2	3	2,4								45
Accumulateurs (fabrication)			3	2	3	2						3									33
Alcool (fabrication + entreposage)			3	2	4	2						3	3								33
Aluminium (fabrication + entreposage)			3	2	3	4						3	2,3								33
Asphalte - bitume (entreposage)			3,4	4		2						3	2								53-54
Fabrication de corde, battage de la laine			4	4	4	1,2						3	2								50
Blanchisseries			4		3	2					1,2	3									24
Traitement du bois			5	4	4	1,2					3	3	2,3								50
Boucheries			5		2						1,2	3	4								25
Boulangeries			5	4	2						3	4									50
Brasseries			5	2	2	1,2					1,2	3	4								25
Briqueterie		4,6	5	4	4						1,2	3									55
Caoutchouc (transformation)			4	4	1,3	1,3					1,2	3	2								54
Composés du carbone (fabrication + entreposage)			4	4	2						1,2	3	2,3								54
Carton (fabrication)			4	2	2						1,2	3	1,2								34
Carrières		3,4	5	4	2	4	1,3				1,2	3	1,2								55
Cellulose			4	2	4						1,2	3	2								34
Charbon (espaces d'entreposage)		3,4	3,4	4	4						3	2									53-54
Entreprises de charcuterie			5	3	2						2	3	4								25
Entreprises de fabrication de chaudières			3	3	4						3	3									30
Fours à chaux		4,6	4	3	4						3	3									50
Chiffons (espace d'entreposage)			3,3	2							3	2									30-40
Chlore (fabrication + entreposage)			3	2	4	2					3	1,3									33
Cimenteries			4	3	4	1,3					3										50
Cokerie		4,6	4	4	4						3	2,3									50
Colle (fabrication)			3	2	3	2					3	2,3									33
Combustibles liquides (espaces d'entreposage)		3,4	3,4	2	4						2	3	2,3								31-34
Lubrifiants (traitement)			2	2,4	4	2					3	2									31-51
Cuir (fabrication + entreposage)			2	2,3	4						3	3									31-41
Cuivre (traitement - minerai)			2	2	4	4					3	2									31
Décapage			4	2,4	4	4					3	3									33-54
Distilleries			3	2	3	2					3	3									33
Électrolyse		3,4	3	4						4,5	2,3	3									23-24
Encre (fabrication)			2	2	3	2					3	2,3									31
Engrais (fabrication - stockage)		3,4	4	4	3	2					2	3	2,3								54
Fer (fabrication - transformation du métal)			2	4	4						3	2									51
Espaces d'entreposage de ferraille			2,3	4	4						3										51-53
Filatures			1,4	3	3	2					2	3	2								40-44
Fourrure (battage)			4	2							3	1,2									50
Entrepôts frigorifiques		2	4	2	3	2					2	3									34
Fromageries			5	3	2						2	3	4								25
Gaz (fabrication - entreposage)		3,4	2,4	2	3	4					2	3	2,3								31-34
Goudron (traitement)			3	2	3	2					3	2									33
Commerces de céréales et grains			3	2							3	2									40
Gravures sur métal			3	2	3	2					3	2,3									33
Exploitation pétrolière			2	2	4	2					3	2									31
Imprimeries					4	1,2					3	2									20
Laiteries			5	3	2						2	3	4								25
Blanchisseries, laveries			5		2						2	3									25
Liqueurs (fabrication)			2	3	2						3	2									21
Liquides inflammables			4	3,4	4						3	2,3									21
Magnésium (fabrication - entreposage)			2	2	4	1,2					3	2,3									31
Salles des machines					4	3					3										20
Entreprises de menuiserie			4	4	2						3	2,3									50
Plastiques (applications)		3	2	4	4	1,2					3	2,3									51
Fabrication métallique			2	2	3	4	1,2				3										31
Nickel (traitement - minerai)			2	2	3	4	1,2				3	2									31
Traitement des déchets ménagers			2	4	3	4	1,2				2	3	2,3								51
Usines de papeterie			4	2	2	1,2					1,2	3	2								34
Espaces d'entreposage du papier			3	2	2						3	2									31
Parfums (fabrication - entreposage)			2	2	3	2					3	2,3									31
Pâte à papier (préparation)			2	2	3	2					1,2	3	3								31
Peinture (fabrication - entreposage)		4	2	3	2	1,2					1,2	3	2,3								34
Plâtre (broyage - entreposage)			4	3	4	2					3										50
Produits chimiques (fabrication)		3,4	2,4	4	4	1,2					3	2,3									30-50
Raffineries de pétrole		3+4	4	2	4	4					1,2	3	2,3								34
Viande			3	2	3	2					3	4									33
Savon (fabrication)			2	2	3	3					3	1,3									31
Scierie			4	2	2						3	2									50
Forge			2	4	1,2						3										30
Soie (préparation)			3	3	4						3	2									40
Soda (fabrication - entreposage)			2	2	3	2					3										31
Soufre (traitement)			2	4	3	2					3	2									51
Boissons fortes (entreposage)			3	2	3	2					3	2,3									33
Raffinerie de sucre		4,5	3,4	3	2	1,2					1,2	3	2,3								44-55
Tanneries			4	2	2						1,2	3	2,3								34
Usine de peintures			4	2	3	2					1,2	3	2,3								34
Textile, tissus (fabrication)		2,4	3	4	1,2						1,2	3	2,3								41-44
Vernis (fabrication - application)			2	1	3	2	1,2				3	2,3									31
Verrerie			3	2	3	4	1,2				3	2,3									35
Zinc (transformation)			2	2	3	1,2					3	3									

		ÉLECTRICITÉ	Date : 15/01/2021
EXPLICATION EN CAS DE ZONAGE			
Zonage	Description		Réf.
GAZ			
0	Lieu dans lequel une atmosphère explosive, consistant en un mélange de gaz, vapeur ou brouillard et d'air, est présente en permanence, pendant de longues périodes ou fréquemment.	CRITÈRE HORAIRE : entre 10 et 1000 h/an % DURÉE DE FONCTIONNEMENT : plus de 10 %	7 102.4
1	Lieu dans lequel une atmosphère explosive, consistant en un mélange de gaz, vapeur ou brouillard et d'air, est susceptible de se présenter occasionnellement en fonctionnement normal.	CRITÈRE HORAIRE : entre 10 et 1000 h/an % DURÉE DE FONCTIONNEMENT : entre 0,1 % 10 %	
2	Lieu dans lequel une atmosphère explosive, consistant en un mélange de gaz, vapeur ou brouillard et d'air, n'est pas susceptible de se présenter en fonctionnement normal ou, si elle se présentait néanmoins, n'est que de courte durée.	CRITÈRE HORAIRE : moins de 10 h/an % DURÉE DE FONCTIONNEMENT : moins de 0,1 %	
POUSSIÈRE			
20	Lieu dans lequel une atmosphère explosive sous forme de nuage de poussières combustibles dans l'air est présente en permanence, pendant de longues périodes ou fréquemment.	CRITÈRE HORAIRE : plus de 1000 h/an % DURÉE DE FONCTIONNEMENT : plus de 10 % COUCHES DE POUSSIÈRE : épaisseur 0,1 mm et plus/plus de 8 heures consécutives/traces de pieds visibles/mauvais ménage	7 102.4
21	Lieu où une atmosphère explosive sous forme de nuage de poussières combustibles dans l'air est susceptible de se présenter occasionnellement en fonctionnement normal.	CRITÈRE HORAIRE : entre 10 et 1000 h/an % DURÉE DE FONCTIONNEMENT : entre 0,1 % et 10 % COUCHES DE POUSSIÈRE : épaisseur 0,1 mm et plus/traces de pieds visibles/moins de 8 heures consécutives/ménage modéré	
22	Lieu où une atmosphère explosive sous forme de nuage de poussière combustible dans l'air n'est pas susceptible de se présenter en fonctionnement normal, si elle se présente néanmoins, n'est que de courte durée.	CRITÈRE HORAIRE : moins de 10 h/an % DURÉE DE FONCTIONNEMENT : moins de 0,1 % COUCHES DE POUSSIÈRE : pas présent/traces de pieds non visibles/bon ménage	